

[Texte]

provides the very services they will be discussing. Are there any other questions or any comments?

Mr. Gauthier: I think we should add to that, Mr. Chairman, the presence of the government whip, whose experience and great knowledge would be very useful to us all or would be his capacity to present matters with clarity and in a very convincing way. I think he would be a very good and important adjunct to the committee.

The Vice-Chairman: Mr. Hicks.

Mr. Hicks: If you are making an amendment to that motion then you go ahead and make it, because I am not going to include that in my original motion.

The Vice-Chairman: Gentlemen, I have a motion and I think I have an amendment to that motion. Could I have any comments? Mr. Cook?

Mr. Cook: Mr. Chairman, I agree with everything except the first sentence. Well, I would agree with that. I think it is probably somewhere I should be able to find some time for it.

The Vice-Chairman: Could I have a vote on the amendments. All in favour?

Amendment agreed to

Motion as amended agreed to

The Vice-Chairman: Okay. We can we move on to those other two or three things I want to deal with.

Mr. Mitges: I have a motion, Mr. Chairman, pursuant to what was mentioned earlier during the meeting. I move that the chairman of the committee send a letter to the Speaker recommending that all outstanding requests made to his office by the Standing Committee on Management and Members' Services during this Thirty-Third Parliament be held in abeyance pending a review by this new committee.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Mitges. The motion is self-explanatory. Any comments? Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier: "To be held in abeyance", exactly what does that mean?

The Vice-Chairman: I suggest it means that we write to the Speaker and ask that no action be taken on those recommendations which he already has until our clerk can bring them all before us and we can review them. Given the new committee, there may be some changes and new ideas. Certainly, I think there is a need for Mr. Murphy, yourself Mr. Gauthier, and the new members on our side to review them and become familiar with them before any action is taken on them.

Mr. Gauthier: Is that what that motion means?

The Vice-Chairman: That is correct.

Mr. Gauthier: "To be held in abeyance" means that it comes back to us? I thought the phrase "to be held in abeyance" means that you do nothing with it; you just hold it.

[Traduction]

c'est ce groupe-là qui assure les services qui seront remis en question. Avez-vous d'autres questions ou observations?

M. Gauthier: Monsieur le président, la présence du whip du gouvernement, dont l'expérience et les connaissances nous seraient utiles à tous, sera souhaitable, d'autant plus qu'il sait présenter les choses avec clarté et d'une façon convaincante. Il serait un atout précieux pour le Comité.

Le vice-président: Monsieur Hicks.

M. Hicks: Si vous voulez faire un amendement à cette motion, allez-y, parce que je n'ai pas l'intention d'ajouter cela à ma motion.

Le vice-président: Messieurs, j'ai une motion, et je crois avoir un amendement à cette motion. Des observations? Monsieur Cook?

M. Cook: Monsieur le président, je suis d'accord avec tout ce qui a été dit, à l'exception de la première phrase. Et même, je suis d'accord aussi. Je trouverai probablement quelque part le temps de le faire.

Le vice-président: Je mets les amendements au vote; en faveur?

L'amendement est adopté.

La motion, telle que modifiée, est adoptée.

Le vice-président: Bien. Passons maintenant à ces deux ou trois questions que je souhaite aborder.

M. Mitges: Monsieur le président, j'ai une motion au sujet de ce qui a été mentionné tout à l'heure. Je propose que le président du Comité envoie une lettre au Président de la Chambre pour recommander que toutes les demandes en suspens du Comité permanent de la gestion et des services aux députés qui sont parvenues à son bureau au cours de la trente-troisième législature soient gardées en attente jusqu'à ce que ce nouveau Comité ait eu l'occasion de les étudier.

Le vice-président: Merci, monsieur Mitges. La motion se passe d'explications. Observations? Monsieur Gauthier.

M. Gauthier: «Soient gardées en attente» qu'est-ce que cela signifie exactement?

Le vice-président: Cela signifie que nous écrivons au Président pour lui demander de ne prendre aucune mesure au sujet de ces recommandations tant que notre greffier n'aura pas eu l'occasion de nous les soumettre pour étude. Avec le nouveau comité, il y aura peut-être des changements, de nouvelles idées. Certainement, il serait bon que M. Murphy, vous-même, monsieur Gauthier, et tous les nouveaux membres de notre côté aient l'occasion de prendre connaissance de ces questions, de se familiariser avec ces sujets avant que des mesures ne soient prises.

M. Gauthier: C'est ce que signifie la motion?

Le vice-président: C'est exact.

M. Gauthier: «Soient gardées en attente», cela signifie que cela nous revient? Je croyais que «gardées en attente» signifiait qu'on ne faisait rien. En suspens.